



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

**Les propositions**  
de la Fédération  
des acteurs de  
la solidarité sur le projet  
de loi de finances pour 2026

OCTOBRE 2025

# Sommaire

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Introduction                              | 3  |
| Logement                                  | 4  |
| Hébergement et veille sociale             | 5  |
| Insertion par l'activité économique (IAE) | 6  |
| Réfugié·es et migrant·es                  | 7  |
| Jeunes                                    | 8  |
| Solidarités                               | 9  |
| Santé                                     | 10 |
| Culture                                   | 11 |
| Conclusion                                | 12 |

**À l'occasion de l'examen du projet de loi de finances (PLF), la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) soumet aux parlementaires une série d'amendements en faveur d'un budget plus juste et solidaire. Appuyées sur l'expertise de terrain de son réseau associatif, sur les constats issus de l'accompagnement quotidien des personnes en difficulté, ainsi que sur les enseignements tirés des politiques publiques menées en matière de solidarité et d'insertion, ces propositions s'inscrivent dans un contexte d'urgence sociale manifeste.**

En effet, selon l'INSEE, en 2023, 9,8 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté monétaire en France métropolitaine, soit 15,4 % de la population. Cette précarité - à un niveau record depuis 1996 - n'affecte pas toutes les catégories de la même manière, puisque les familles monoparentales, en particulier lorsque la cheffe de famille est une femme, les personnes immigrées, les « inactifs » (à l'exception des retraités) ainsi que les enfants y sont surreprésentés. Cette situation alarmante se traduit, entre autres, par l'absence de solution d'hébergement pour 2 159 enfants, dont 503 âgés de moins de trois ans, dans la nuit du 18 au 19 août 2025, et ce malgré un appel au 115, comme le révèle le dernier baromètre Enfants à la rue de la FAS et de l'UNICEF. Par ailleurs, selon le 30ème rapport sur l'état du mal-logement en France publié par la Fondation pour le Logement des Défavorisés, 350 000 personnes étaient sans domicile et 2,7 millions de ménages étaient en attente d'un logement social à la mi-année 2024 - un niveau record. Par ailleurs, la même année, le Collectif Les Morts de la Rue recensait 735 décès de personnes vivant à la rue, soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré.

Ces données illustrent l'échec des politiques publiques reposant sur l'activation des dépenses dites passives en matière d'emploi ou d'insertion, la marchandisation du logement, le recul des mécanismes de solidarité collective, l'individualisation des droits et la stigmatisation des populations les plus précaires, notamment les étrangers. Elles viennent objectiver ce que les associations et les travailleurs sociaux observent chaque jour sur le terrain : la pauvreté ne recule pas - pire, elle s'enracine. Ce n'est plus un signal d'alerte, c'est une réalité structurelle que les responsables politiques doivent désormais affronter avec lucidité et volontarisme.

Dans ce contexte, la FAS a élaboré une série de propositions structurelles et ambitieuses, afin de garantir l'accès aux droits fondamentaux tout en renforçant la solidarité.

# Logement

La crise du logement s'amplifie, marquée par une chute de la production de logements sociaux, une inflation persistante des loyers et une pressurisation croissante des locataires, accentuée par les effets de la loi Kasbarian-Bergé de 2023. Pour endiguer cette spirale et garantir le droit au logement pour tous, la FAS appelle à une mobilisation budgétaire et politique d'ampleur.

Les propositions de la FAS s'articulent autour de quatre axes principaux :

- **Production et mobilisation de l'offre de logements**
  - Relancer la dynamique de production de logements sociaux
  - Compensation de la part d'Action Logement et abondement du Fonds national des aides à la pierre (FNAP)
  - Demande de rapport visant à poursuivre et intensifier le développement de solutions de logements adaptés dans les territoires
  - Demande de rapport relatif à la mobilisation du parc vacant à des fins sociales
- **Renforcement des obligations et contrôle des communes**
  - Systématiser et doubler les sanctions pour les communes carencées au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)
- **Garantir un logement abordable et lutter contre la précarité résidentielle**
  - Sanctuariser le principe d'indexation automatique des aides personnelles au logement (APL) sur l'inflation, afin de garantir le maintien de leur pouvoir d'achat pour les ménages bénéficiaires
  - Accompagner la généralisation de l'encadrement des loyers, dans le prolongement de l'expérimentation introduite par la loi Elan de 2018
  - Garantir l'accès à la garantie VISALE sans condition de ressources aux allocataires du Contrat engagement jeune (CEJ)
  - Prévenir les impayés et les expulsions pour garantir le maintien des ménages dans un logement adapté
  - Conforter la politique du Logement d'Abord en renforçant l'aide à la gestion locative sociale
- **Adaptation des solutions de logement aux personnes accompagnées**
  - Créer un fonds spécifique dédié à l'adaptation des structures de logement accompagné, sur le modèle des crédits d'humanisation

Ces propositions visent à construire une politique du logement ambitieuse et équitable, capable de répondre aux besoins des ménages les plus modestes et de garantir, sur l'ensemble du territoire, l'effectivité du droit au logement pour tous.

## **Hébergement et veille sociale**

Les structures d'hébergement et de veille sociale sont en situation de saturation permanente et peinent à répondre à l'augmentation des besoins. La FAS propose de consolider durablement le parc d'hébergement, d'améliorer les conditions d'accueil et de renforcer les équipes de terrain, afin de garantir un accompagnement digne et continu des personnes à la rue. Par ailleurs, le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », qui finance l'hébergement d'urgence, facilite l'accès à un logement stable et accompagne l'insertion sociale des personnes vulnérables, apparaît aujourd'hui comme largement insuffisant, une critique partagée de manière unanime par l'ensemble des acteurs du secteur.

Pour répondre à ces enjeux, la FAS propose un ensemble de mesures structurées autour de quatre axes :

- **Sanctuarisation et augmentation des crédits**
  - Rendre sincère le programme 177 en consolidant le financement du parc d'hébergement
  - Augmenter les crédits de la prestation alimentaire dans les Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU) et Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
  - Prendre en compte l'inflation dans l'action 12 « Hébergement et logement adapté »
  - Reconduire les mesures IML Ukraine, en cohérence avec les directives européennes sur la protection temporaire
  - Création d'une enveloppe budgétaire dédiée au financement des évaluations des structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI)
- **Développement de l'offre d'hébergement et de veille sociale**
  - Création de 10 000 places supplémentaires dans le parc d'hébergement, portant le total à 213 000 places en moyenne annuelle
  - Augmentation du nombre de postes pour renforcer les dispositifs de la veille sociale et les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO)
  - Compléter l'offre d'équipe mobiles et d'accueils de jour sur le territoire
  - Instaurer une taxe de solidarité sur les nuitées hôtelières haut de gamme, à hauteur de 6 euros par nuitée vendue, dont les recettes - estimées à environ 200 millions d'euros par an - seraient intégralement affectées au financement de l'hébergement d'urgence
- **Reconnaissance et accompagnement des équipes**
  - Mise en place d'un parcours de formation adapté aux missions des équipes de veille sociale.
  - Investissement dans l'humanisation des accueils de jour (ADJ) et des structures d'hébergement
- **Prévention et suivi**
  - Demande de rapport sur la réponse au sans-abrisme et au mal-logement dans les territoires ruraux et éloignés des centres urbains

 Ces mesures visent à garantir un accompagnement continu et digne, à renforcer les dispositifs de veille sociale et à rendre le programme 177 réellement efficace face à l'urgence sociale.

## **Insertion par l'activité économique (IAE)**

L'insertion par l'activité économique (IAE) constitue un levier essentiel pour l'accès à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail. Les structures du secteur subissent aujourd'hui une forte tension budgétaire, amplifiée par l'inflation et la hausse du SMIC, mettant en péril leur capacité à accompagner durablement les publics vulnérables. Pour promouvoir un plein emploi solidaire, la FAS porte un ensemble de propositions concrètes visant à consolider et développer le secteur :

- **Sanctuarisation et consolidation des financements**
  - Augmentation des moyens dédiés à l'IAE
  - Appui spécifique aux aides au poste des SIAE
- **Reconnaissance des salarié·es**
  - Extension du Ségur à l'ensemble des salarié·es permanent·es des SIAE et à ceux relevant de la branche BASSMS, accompagnement des structures contraintes à la filialisation
- **Renforcement de la formation et de l'inclusion**
  - Augmentation des moyens alloués à la formation des salarié·es en parcours, augmentation du budget du Fonds de Développement de l'Inclusion (FDI)
  - Soutien aux Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (Geiq)
- **Insertion et petite enfance**
  - Lancement d'une expérimentation articulant insertion professionnelle et modes de garde, et demande d'un rapport sur les dispositifs de coordination avec le secteur petite enfance

Ces mesures visent à garantir la pérennité et l'efficacité des parcours d'insertion, à assurer la juste reconnaissance des salarié·es et accompagnants, et à construire un plein emploi solidaire dans un secteur aujourd'hui fragilisé.

# Réfugié·es et migrant·es

Dans un contexte marqué par la stigmatisation croissante des personnes exilées et le durcissement des politiques migratoires, la situation des réfugiés et demandeurs d'asile en France demeure alarmante. La récente loi immigration complexifie davantage les démarches administratives, fragilise l'accès aux droits fondamentaux et accroît les obstacles à l'intégration. Les dispositifs d'accueil et d'hébergement sont sous tension, les structures associatives manquent de moyens, et les besoins de santé, de protection et d'accompagnement restent largement insatisfaits.

Face à ce constat, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) formule un ensemble de propositions concrètes pour refonder une politique d'accueil digne, accessible et protectrice. Ces mesures visent à garantir la continuité des droits, la stabilité des parcours et l'effectivité de l'intégration sur l'ensemble du territoire.

- **Accès aux droits et simplification administrative**

- Rendre pleinement fonctionnelle la plateforme de l'Administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) afin d'assurer un accès équitable, simple et sécurisé aux démarches administratives pour toutes les personnes étrangères

- **Conditions matérielles d'accueil et sécurité alimentaire**

- Rétablir les 6 429 places d'hébergement d'urgence (HUDA) supprimées en 2025, afin de répondre à la saturation du parc d'accueil
- Aligner le montant de l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA) sur celui du RSA, pour garantir un niveau de vie digne pendant la procédure d'asile
- Revaloriser les crédits de l'ADA afin de prendre en compte l'inflation et de préserver le pouvoir d'achat des personnes accueillies
- Demander un rapport sur la sécurité alimentaire dans le Dispositif national d'accueil (DNA) pour évaluer les carences et améliorer la qualité de la prise en charge

- **Protection des femmes et des publics spécifiques**

- Expérimenter des permanences médico-psycho-sociales pour les femmes dans les SPADA (3 départements pilotes), afin de renforcer l'accompagnement sanitaire et social des femmes exilées
- Revaloriser la tarification des places spécialisées pour femmes victimes de violences dans le parc d'hébergement dédié aux demandeuses d'asile
- Automatiser l'accès aux soins et à l'interprétariat dans les places spécialisées LGBTQIA du Dispositif national d'accueil

- **Santé mentale et interprétariat**

- Généraliser la prise en charge de l'interprétariat professionnel dans le secteur médico-social sur tout le territoire pour garantir la qualité du suivi et de la relation de soin
- Renforcer le soutien financier aux associations spécialisées dans la santé mentale des personnes exilées, notamment celles accompagnant les femmes et les enfants
- Demander un rapport au gouvernement sur la santé mentale des personnes exilées afin d'objectiver les besoins et d'élaborer une réponse publique adaptée
- Demander un rapport spécifique sur la santé mentale des enfants hébergés dans le DNA, afin de prévenir les troubles liés à la précarité, à l'exil et aux traumatismes

Ces propositions traduisent une conviction forte : la politique migratoire doit être avant tout une politique de solidarité, garantissant à chacun la dignité, la santé et l'accès effectif aux droits. En soutenant les associations de terrain et en réaffirmant les principes d'accueil et de fraternité, la FAS appelle à replacer la protection des personnes exilées au cœur du projet républicain.

## Jeunes

Les jeunes en situation de précarité demeurent parmi les grands oubliés des politiques publiques. Alors que le coût de la vie augmente et que l'accès à l'emploi, au logement et à l'autonomie reste semé d'obstacles, beaucoup connaissent des parcours marqués par la discontinuité et le manque de soutien. Les dispositifs existants, bien qu'utiles, demeurent insuffisants pour sécuriser durablement les trajectoires des jeunes. Dès lors, la FAS soutient des propositions ambitieuses articulées autour de trois axes :

- **Accès au logement et à l'autonomie :**
  - Développer le dispositif « Chez soi d'abord – jeunes » pour atteindre les 600 places prévues d'ici 2027, afin d'offrir des solutions de logement durable aux jeunes en rupture
  - Garantir l'accès à la garantie VISALE sans condition de ressources pour les allocataires du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), afin de faciliter l'accès au logement dans le parc privé
- **Soutien et accompagnement renforcé des jeunes en difficulté :**
  - Pérenniser et généraliser l'accompagnement des jeunes en rupture par les appels à manifestation d'intérêt Offre de repérage et de remobilisation (O2R), pour soutenir les parcours les plus fragiles et prévenir le décrochage
  - Financer la prise en charge des jeunes majeurs ayant eu un parcours en protection de l'enfance et en besoin de poursuivre leur accompagnement socioéducatif
- **Revenus et sécurisation financière :**
  - Étendre le Revenu de solidarité active (RSA) aux jeunes de 18 à 25 ans, pour garantir à tous un revenu minimum de subsistance
  - Revaloriser les bourses étudiantes pour atteindre au moins le niveau du RSA socle mensuel, afin de lutter contre la précarité étudiante
  - Augmenter le montant de l'allocation du CEJ, en y intégrant un forfait logement et en allongeant sa durée, afin qu'elle soit reconnue comme une ressource stable par les bailleurs

La Fédération des acteurs de la solidarité appelle à un investissement d'ampleur dans les politiques d'accompagnement, de logement et de ressources, afin de garantir à chaque jeune les conditions d'un parcours stable et émancipateur.

## **Solidarités**

Face à la hausse du coût de la vie et aux besoins croissants des populations vulnérables, il est indispensable de renforcer les dispositifs sociaux et de garantir un financement stable aux acteurs associatifs qui les mettent en œuvre. Ainsi, la FAS appelle à :

- **Solvabiliser financièrement les personnes en situation de précarité :**
  - Sanctuariser l'indexation des prestations sociales sur l'inflation et assurer leur revalorisation automatique
  - Alerter sur l'absence de décret d'application permettant l'alignement de l'aide financière à l'insertion sociale & professionnelle (AFIS) sur le RSA
- **Soutenir les acteurs de la solidarité :**
  - Garantir la pérennité financière des associations en interdisant aux financeurs publics de reprendre les résultats positifs issus de prestations subventionnées, et ainsi reconnaître la bonne gestion et l'autonomie du secteur associatif
  - Renforcer les crédits dédiés à l'aide alimentaire
  - Débloquer des financements pour agir sur la formation initiale des intervenants sociaux

 Ces mesures visent à garantir la continuité et l'efficacité des solidarités, en protégeant à la fois les publics vulnérables et les structures qui les accompagnent.

## **Santé**

La FAS insiste sur l'importance de garantir un accès effectif aux soins et à la santé pour les publics vulnérables, en particulier les femmes et les personnes en situation de précarité, ainsi que sur le suivi et la prévention dans le champ de la santé mentale et de l'addictologie. Les propositions s'articulent autour de quatre axes principaux :

- **Pérennisation et sécurisation des dispositifs existants**
  - Garantir les financements dédiés aux 101 « Maisons des femmes / Santé »
- **Expérimentations et dispositifs spécifiques pour les femmes**
  - Mise en place d'un espace dédié aux femmes dans les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD)
  - Mise en place d'un espace dédié aux femmes dans les centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- **Suivi et rapports gouvernementaux**
  - Demande de rapport au gouvernement sur les refus de soin
  - Demande de rapport sur la santé mentale des personnes en situation de précarité
- **Accompagnement et prévention**
  - Développer des dispositifs spécifiques et adaptés pour renforcer l'accès aux soins et à l'accompagnement des publics vulnérables, notamment dans les structures existantes

A travers ces propositions et la relance de son Observatoire des refus de soins, la FAS réaffirme son engagement en faveur d'un accès effectif aux soins pour toutes et tous. Elle entend ainsi contribuer à une politique de santé plus équitable, attentive aux besoins des femmes et des personnes en situation de précarité, et fondée sur le suivi, la prévention et l'observation des inégalités.

## Culture

La culture est un levier essentiel pour l'inclusion sociale, la participation citoyenne et l'émancipation des personnes en situation de précarité. L'accès aux pratiques artistiques, culturelles et scientifiques reste toutefois inégal, faute de dispositifs adaptés et de financements pérennes. Ainsi, la FAS propose de :

- **Renforcer le dispositif « Été culturel »** pour élargir l'accès des publics précaires aux pratiques artistiques et culturelles, notamment dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires
- **Abonder le programme « Respirations »**, qui lie culture, éducation et insertion sociale
- **Débloquer des financements pour agir sur la formation initiale des intervenants sociaux**, afin de renforcer leurs compétences en médiation culturelle et scientifique et garantir un accompagnement de qualité

En reconnaissant la culture comme un droit fondamental et un outil de transformation sociale, ces mesures visent à faire de l'accès à la vie culturelle un pilier à part entière de l'inclusion et de la citoyenneté. La FAS souhaite inscrire durablement la dimension culturelle dans les politiques publiques de lutte contre la précarité, afin de permettre à chacun de participer pleinement à la vie sociale, artistique et démocratique.

La Fédération des acteurs de la solidarité porte ce plaidoyer et ces amendements avec l'ensemble de son réseau et de ses partenaires.

Plusieurs amendements ont été co-construits et déposés conjointement avec d'autres organisations, parmi lesquelles : **UNICEF, UNAFO, UNHAJ, FAPIL, FNSS, France Terre d'Asile, Action contre la faim, Culture de cœur, Les Petits Débrouillards, Fédération Addiction ainsi que les organisations employeurs et syndicales du secteur social et solidaire.**

La FAS agit également au sein de collectifs interassociatifs pour défendre une politique de solidarité ambitieuse : **Pacte du Pouvoir de Vivre, UNIOPSS, Collectif Alerte, Cause Majeur !, Collectif IAE et Collectif des associations pour le logement (CAL).**

Ces démarches traduisent une mobilisation collective en faveur d'un budget 2026 porteur de dignité, de justice et cohésion sociale.

La Fédération des acteurs de la solidarité reste pleinement disponible pour accompagner les parlementaires et leurs équipes dans la compréhension et l'analyse des enjeux liés à ces propositions. Elle souhaite que celles-ci puissent faire l'objet d'accords transpartisans, à l'instar de la résolution sur le sans-abrisme des enfants votée en mars dernier au Sénat, portée grâce à l'impulsion conjointe de la FAS et de l'UNICEF France.

**La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)** est un réseau de plus de 900 associations et 2800 structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 fédérations régionales sur l'ensemble du territoire.

La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social.

La Fédération représente les établissements et services adhérents dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médico-social ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire.

Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'État, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.

[www.federationsolidarite.org](http://www.federationsolidarite.org)